

NRéf. : DGE/FB/DF/DS/2006-2007 n°27

Affaire suivie par :

Solange SOLER
01.30.83.43.50

DGE 4 01.30.83.43.86
DGE 5 01.30.83.52.30
DGE 6 01.30.83.43.51
DGE 7 01.30.83.52.31
DGE 8 01.30.83.43.71

FAX : 01.30.83.46.89 (DGE 4)
01.30.83.52.90 (DGE 5,7)
01.30.83.40.27 (DGE 6)
01.30.83.50.08 (DGE 8)

Diffusion:

Pour attribution : **A** Pour information : **I**

I	IA	A	Universités
I	Inspections	A	IUT
I	CT – CM	A	Gds étab. Sup
I	CD - CS	A	IUFM
A	CLG		CROUS
A	Tous lycées		CRDP
A	LP		DRONISEP
A	LT – LGT	A	CIO
A	LG		SIEC
A	LPO	A	CNEFEI
A	ÉREA	A	CNED
	MELH		Etab privés
	CIEP	A	CREP
A	ERPD		DRJS
	IMJEP		UNSS
Autre :			

Nature du document :

- nouveau
 modifié
 reconduit

Calendrier :

Saisie des candidatures :
11 au 25 janvier 2007

Retour des accusés de réception :
2 février 2007

Le présent document comporte :

Circulaire 1 2 p
Annexe 3 3 p
Total 5 p

Versailles, le 11 janvier 2007

**Le Recteur de l'académie de Versailles
Chancelier des universités**

à

Mesdames et Messieurs les :

- **Présidents des Universités**
 - **Directeurs de Grands Etablissements du Supérieur**
 - **Chefs d'établissement**
- Pour attribution -**

**Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie,
Directeurs des Services Départementaux de l'Education
Nationale**

- Pour information -

**Objet :: -Recrutement par liste d'aptitude pour l'accès au corps des certifiés et des professeurs d'éducation physique et sportive
-Recrutement par liste d'aptitude relative à l'intégration des adjoints d'enseignement, des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive dans les corps des certifiés, professeurs d'éducation physique et sportive, professeurs de lycée professionnel et conseillers principaux d'éducation.**

Je vous informe des modalités de recrutement par liste d'aptitude dans les corps cités en objet :

➤ Calendrier

Il appartient aux enseignants remplissant les conditions requises (rappelées en annexe) de se porter volontairement candidat par Internet sur le site SIAP à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/siap>

du 11 au 25 janvier 2007

➤ Modalités

Les accusés de réception des candidatures seront envoyés aux intéressé(e)s par courrier électronique à l'adresse de l'établissement et devront être impérativement retournés **par vos soins** à la DGE au plus tard le

2 février 2007 délai de rigueur

Attention : les PEGC en poste à l'étranger ou dans les T.O.M. devront télécharger sur SIAP le dossier de candidature. Ils transmettront leur dossier papier dans les mêmes conditions et délais au Rectorat.

Les accusés de réception signés des intéressés devront être accompagnés :

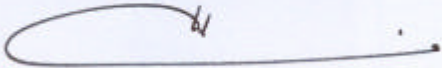
- de toutes les pièces justificatives, notamment des diplômes
- de la fiche d'appréciation du candidat à la liste d'aptitude de certifiés et d'EPS (annexe 2) pour laquelle vous émettrez une évaluation pondérée de 1 à 10 selon la manière de servir quand le candidat exerce
 - soit en ZEP (cadre 1)
 - soit des fonctions spécifiques en ou hors établissement (cadre 2)

Ces accusés de réception devront être revêtus de votre avis **circonstancié**.

Je vous demande de remettre aux candidats un double du dossier portant votre avis afin de leur permettre d'appréhender en toute transparence la proposition que vous émettrez.

Vous voudrez bien porter ces informations à la connaissance des personnels concernés et les faire émarger.

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général d'Académie



Alain PLAUD